

BROCANTE FÊTE DU VILLAGE DE LA BOURRICHE ZUYDCOOTOISE

NOUS, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

VU le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

CONSIDERANT, la demande formulée par l'Association « LA BOURRICHE ZUYDCOOTOISE » afin d'organiser sur le territoire communal une Brocante le dimanche 13 août 2023 de 5 heures 30 à 18 heures.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu d'assurer la sécurité tout en facilitant le déroulement de cette manifestation.

ARRETONS

- Article 1 :** L'Association "La Bourriche Zuydcootoise" est autorisée à réaliser une brocante le dimanche 13 août 2023 selon les conditions définies dans les articles suivants.
- Article 2 :** La Brocante se déroulera : Rue de Valenciennes exclusivement, de l'angle avec la rue des Dunes jusqu'à l'angle avec la rue de Wattrelos.
- Article 3 :** Aucune installation ne sera permise hors de la voie précédemment citée.
- Article 4 :** La circulation et le stationnement seront interdits rue de Valenciennes de 5h00 à 19h00, (le stationnement sera interdit à partir du samedi précédant à partir de 21h).
- Article 5 :** L'association est autorisée à placer des installations devant les sorties de garages, en donnant priorité aux riverains.
- Article 6 :** La circulation d'accès à la mer se fera par les rues des Dunes, de Roubaix et d'Avesnes.
- Article 7 :** Cette brocante est ouverte aux commerçants professionnels.
- Article 8 :** L'Association "La Bourriche Zuydcootoise" sera chargée de prendre toutes les mesures (balisage – surveillance) pour assurer la sécurité.
- Article 9 :** Les organisateurs veilleront à laisser un passage d'une largeur de 4 mètres afin de permettre l'accès aux véhicules de secours.
- Article 10 :** Monsieur le président de la Bourriche Zuydcootoise et les services de Gendarmerie seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.
- Article 11 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
 - Monsieur Patrick BARON – Présidente de l'association « La Bourriche Zuydcootoise ».
- Article 12 :** Certifié exécutoire après notification le 30 mai 2023.

Fait à Zuydcoote, le 25 mai 2023.

Le Maire,

Florence VANHILLE